

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

MONTREAL, 1^{er} MARS 1899



LA PETITE REVUE



Economie Politique et Sociale
Littérature — Philosophie — Sciences — Arts

RÉDIGÉE EN COLLABORATION

SOMMAIRE DU N^o 5

PRIX
—
Le Numéro
3 cts

L'Instruction Obligatoire à Québec — Lettre
Importante — H. C. St. Pierre — Que la Loi
Suive son Cours — Chronique du Carême
— Revue Musicale — Le Progrès par la
Science du Bien — Agréable Surprise — Le
Reichstag et les Jésuites — Le Prix des
Choses à Rome — Etc.

ABONNEMENT
—
Par Année
75 cts

TOUTE CORRESPONDANCE ayant rapport à la RÉDACTION et à l'ADMINISTRATION
doit être adressée à LA PETITE REVUE, Boîte de Poste 2177

ALPH. PELLETIER, Imprimeur-Editeur, 36, rue St-Laurent, Montréal

Téléphone Bell . Main 2256

LA PETITE REVUE

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Vo. I

MONTREAL, 1^{er} MARS 1899

N° 5

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE À QUÉBEC

A quoi cela sert-il de s'appeler libéraux si l'on n'a pas le courage d'avoir les idées et de soutenir les doctrines que cette appellation comporte ? Que les "bleus" soient contre toute réforme, contre tout progrès, nous n'avons rien à y voir ; mais que les libéraux s'abaissent au rôle de rétrogrades et d'hypocrites que jouent nos adversaires, c'est bien triste.

Le Dr de Grosbois, le courageux député de Shefford a posé devant la Chambre Provinciale la question de l'instruction obligatoire. S'il y a une mesure libérale, c'est bien celle-là. Or, il n'a pu trouver que quatorze députés pour l'appuyer : Ce sont MM. Dessaulles, Rainville, Langelier, Gosselin, Lislois, Bourbonnais, Stephens, Weir, Cotton, Delanez, Atwater, Bickerdike, Smith et Lalonde.

A ces hommes d'opinion, nous sommes heureux d'offrir les félicitations de toute la province de Québec, sans compter les *p'tits man-teaux*, bien entendu.

Le vote d'hommes comme M. Gouin, M. Major, M. Watts, M. Laliberté, M. Roy, M. Charret et quelques autres contre le bill de M. de Grosbois a lieu de nous étonner. C'est sur la proposition de M. Pelletier, un castor féroce, que trente libéraux ont voté pour l'enterrement de cette proposition extrêmement libérale.

Vraiment les rouges ne valent pas plus que les bleus.

UN ANCIEN DÉPUTÉ.

A une assemblée des paroissiens de l'Église St-Jacques, la résolution suivante a été adoptée :

"Il est ensuite proposé par M. B. M. O. Turgeon, secondé par M. Dérome, que cette assemblée est d'avis que M. le curé Charrier soit prié de persuader du haut de la chaire les paroissiens à payer la dîme, et de répondre généreusement aux quêtes de chaque messe."

Un curé qui dans notre pays se fait autoriser par ses paroissiens à demander de l'argent du haut de la chaire ! le fait est assez rare pour être noté.

Ce n'est pas du temps de l'abbé Sentennes que ces choses-là se passaient.

LETTRE IMPORTANTE

L'archevêque de Montréal vient d'adresser une lettre aux directeurs d'établissements d'instruction classique au Canada qui contient l'admission de l'insuffisance des programmes actuels de collège au point de vue de la cause d'influence de la race canadienne-française dans certaines carrières trop fermées jusqu'ici aux jeunes gens de notre nationalité.

Cet aveu tombant de la plume de l'archevêque de Montréal est la justification pleine et entière de la campagne menée par la presse libérale sur cette question depuis dix ans.

Il est heureux de constater qu'un haut dignitaire ecclésiastique se joint à nous dans cette longue revendication d'une instruction plus en harmonie avec nos besoins et notre état social. Il est temps que le clergé s'aperçoive que depuis cinquante ans en fait d'éducation il a mis la charrue avant les bœufs.

Donner à des colons et à des fils des colons une instruction que l'on donne dans d'autres pays à des fils de rentier, c'était mettre de côté toute méthode progressive, c'était vouloir hâter une floraison qui ne pouvait produire que de mauvais fruits. Aussi, à part quelques heureuses exceptions qui échappent toujours à la règle générale, la génération présente, par la voie fautive où elle a été conduite, est venue jouer dans les professions libérales un rôle inefficace, privant par là l'industrie, le commerce, la finance et l'agriculture de sujets qui lui ont manqué pour leur complet développement.

Pendant que notre jeunesse crève de faim dans une sphère où elle n'était pas appelée, les anglais à l'aide d'une instruction plus pratique commandent tout ou presque tout au point de vue matériel. Ah ! si le gouvernement Marchand voulait nous en croire, il retrancherait \$100.000 par année aux institutions religieuses qui sont plus riches que lui, pour doter notre pays, d'une université capable de créer des chimistes, des géologues, des financiers, des agriculteurs et des ingénieurs.

Mauvais système que de faire pousser un arbre par le faite.

Le général en chef des forces militaires canadiennes vient de décider que tout officier devra dorénavant savoir le français pour occuper un grade dans l'armée.

Bravo, général.

La Colombie Anglaise dépense autant que la Province de Québec pour l'instruction publique.

H. C. ST. PIERRE

M. Henri C. St. Pierre avocat de Montreal, aspire à être nommé juge et on assure que l'Hon. M. Laurier pense à lui faire cet honneur.

J'ai consulté tous mes confrères libéraux du barreau de Montréal et pas un seul ne s'est trouvé pour dire que ce serait une bonne nomination.

J'ai consulté en outre tous les vieux libéraux qui s'occupent de politique depuis quinze et vingt ans et tous protestent d'avance de toutes leurs forces contre un pareil choix. Qu'a donc fait M. St. Pierre pour notre parti ? demandent tous les vieux amis qui se rappellent avec amertume ses accointances avec les conservateurs et son discours à *La Minerve*.

Sir Wilfrid ferait bien de ne pas encore provoquer les libéraux : ils l'ont été suffisamment depuis deux ans.

QUE LA LOI SUIVE SON COURS

Les assassins Sam Parslow et Cordélia Viau doivent être pendus le 10 mars. C'est triste de songer que cette femme et son amant vont monter à l'échafaud, mais c'est plus triste encore de songer au malheureux qu'ils ont égorgé et mutilé. Aussi, que la loi suive son cours implacablement.

S'il est deux meurtriers qui ont mérité la corde, ce sont ces deux-là. *La Presse* et *La Patrie* cherchent un courant de sympathies à leur égard, mais la saine opinion se doit de ne pas donner dans ce sens. *La Patrie* et *La Presse* sont deux feuilles sans conviction et sans conscience et tout ce qu'elles font c'est en vue de la circulation. Nous demandons que la loi soit appliquée, non pas parce que nous avons soif de sang humain, mais parce que l'horrible crime de St-Canut mérite le châtement suprême et que la société a le devoir de venger l'assassiné.

Si le gouvernement d'Ottawa n'a pas le courage de faire appliquer la loi, nous demandons que la peine de mort soit incessamment abolie.

Le projet de loi de M. de Grosbois, sur l'Instruction obligatoire a été défait en chambre.

Des libéraux qui se prétendent de bons libéraux ont voté contre, par peur de l'électorat.

S'il est vrai que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, la crainte de l'électeur est certainement le commencement de la bêtise.

CHRONIQUE DU CARÊME

Faites pénitence, sinon vous périrez, cette parole sublime de saint Luc, vient de pénétrer comme un glaive dans le cœur des chrétiens.

Naguère elle signifiait : Vous, riches, qui vous empiffrez, du matin au soir, de grasses viandes, changez de plats ; goûtez le doré, la sole, l'éperlan, sans oublier le canard amphibie dont l'aile croustillante est une douce reminiscence des agapes de Noël, c'est la santé, du reste. Vous, pauvres, qui grignotez trois fois la semaine la couenne de lard rance, léchez l'assiette.

Maintenant, grâce aux adoucissements que notre sainte mère l'Eglise permet de tolérer dans certains diocèses, au choix des évêques, l'équilibre en apparence rompu, est rétabli ; et ceux qui regorgent de viandes et ceux qui n'en ont pas ont permission d'en manger. Il ne reste que deux mécontents : la grippe et les marchands de poisson ; et, encore, ceux-ci ne reprochent-ils que le déficit de la morue sèche et du hareng saur, car les belles tables ne veulent pas se passer des autres variétés, malgré le rescript diocésain.

* **

Adoucissement dans la sollicitude maternelle de l'Eglise, dites-vous, mais ne manquez pas d'ajouter : lâcheté des chrétiens et vous aurez pensé avec Tardivel. Autrefois la dispense du maigre et jeûne ne s'accordait que très difficilement à la coterie romaine : l'armée des Papes seule l'obtenait du plein droit du service papal.

Nos zouaves canadiens jouissent de cette faveur signalée qui rappelle constamment leurs états de service à leurs commensaux des jours d'abstinence. Quoi qu'il en soit, cette lâcheté des chrétiens ne dit rien qui vaille à *La Vérité* ; qu'on en prenne note et on aura l'étonnement moins facile quand on se verra débordé par la franc-maçonnerie, qu'on saura le denier de saint Pierre profané par une délapidation sacrilège, qu'on pleurera des hécatombes des pèlerins de la bonne sainte Anne, ou nos couvents incendiés malgré leur assurance contre le feu à leur patron, saint Joseph, nos églises frappées de la foudre comme les plus insignifiants sommets, les miracles se faisant de plus en plus raisonnables, la perte de la foi dans la jeunesse, les épreuves humiliantes dans la sainte vertu du clergé régulier et séculier, etc.

Lâcheté ! lâcheté ! où est la foi du peuple miraculeux de nos ancêtres spirituels, de la loi mosaïque ? Eux qui, à commencer par leur plus grand législateur, Moïse, ne connaissaient pas l'immortalité de l'âme, pas même son immatérialité puisque Moïse dit formellement que l'âme de l'homme c'est son sang, eux qui n'attendaient de leurs pénitences que des récompenses charnelles et fugaces, des greniers regorgeant de blé, des trompeurs prolifiques, des épouses aussi fécondes que

la vigne qui pend au mur, des juivaillons à pleine grappe, leurs ennemis éventrés, sciés en deux, encloués, empalés et généralement mutilés, ils vous donnaient cet exemple prodigieux de leur ardeur à la pénitence qu'ils allaient jusqu'à faire jeûner les animaux, comme Jonas l'ordonna positivement aux Ninivites, bien que lui-même en ait donné dispense à la baleine.

Où allons-nous ?

A confesse.

Après le jeûne qui ne se fait plus qu'en esprit, il reste à faire *en acte* la grande affaire de la confession secrète et auriculaire, oculaire tout au plus à claire-voie à moins d'un *reserved case*.

La confession, je le confesse, est une bonne chose en soi. Faite en public, elle n'avait d'autre inconvénient qu'une trop grande propension à la réticence ; faite en secret à un ministre évangélique elle instruit jusqu'aux faibles et aux petits de la hideur du vice ; si d'un côté elle éprouve la pudeur naturelle au sexe modeste, de l'autre elle contrôle la fidélité des commis et elle est le canal par où l'argent restitué retourne soit au propriétaire soit aux bonnes œuvres de paroisse.

Mais pour s'y préparer saintement, il y a l'ineffable moyen de la retraite, toujours de plus en plus merveilleuse dans notre Jérusalem canadienne, Montréal.

Il est curieux comme la métropole est accapareuse. Quelle n'est pas la vertu de ses citoyens pour qu'ils méritent d'entendre de leurs oreilles, de voir de leurs yeux, ces prédicateurs européens soudainement illustres, bombardés foudres d'éloquence dès leur entrée dans la chaire ! Les pauvres campagnards et ces pauvres colons de là-bas, eux, en sont réduits au compte-rendu, pâle, fadasse, décharné du journal. Encore si on pouvait en garantir l'exactitude. Mais on se rappelle que le père L. Lalonde a dû, un jour, répudier l'apophtegme que *La Presse* lui avait mis dans la bouche : grattez un sceptique vous trouverez un impudique.

Un autre compte-rendu que j'ai sous les yeux et dont je soupçonne fortement la fidélité, fait dire au curé Troie, en vue de confondre Chiniquy mort :

“ Certains hérétiques soutiennent que la confession n'était pas reconnue avant le concile de Latran ; ils mentent ainsi qu'on le constate en lisant sur la confession les écrits des apôtres, de Tertulien, de saint Basile, de saint Augustin, d'Origène, de saint Grégoire le Grand, etc., qui ont vécu dans les premiers siècles de l'Eglise.”

On ne peut être plus maladroit que ce reporter. Citer Tertulien et Origène sur la confession au prêtre quand ils ont précisément recommandé à tous les chrétiens de se confesser les uns aux autres, en tenant compte de la prudence voulue (si l'on veut des termes exprès, qu'on le dise).



Sans doute que la confession, comme le baptême à l'eau lustrale, remonte à la plus haute antiquité, puisqu'on les retrouve dans les mystères d'Isis, d'Osiris, en Egypte, d'Orphée, en Italie et en Grèce : l'on sait que le diable prenait un malin plaisir chez les anciens à copier ce qui devait être plus tard dans l'original un symbole efficace et divin, élevé à la sainteté de Sacrement. Il est vrai que notre Sauveur dit un mot de la confession et qu'il n'a baptisé personne mais... il a jeûné quarante jours, et nous, lâches chrétiens, nous les déjeunons maintenant.



Done, le salut n'est pas sûr dans les comptes-rendus de journaux. Ce qui serait infaillible, par exemple, ce serait pour l'Eglise d'obtenir aux campagnards des passages réduits, sinon gratuits sur les chemins de fer. Je ne connais pas de spectacle plus touchant que celui que présenterait le cœur régénéré qui ferait circuler par le C. P. R., le Grand Tronc et l'Intercolonial, la grâce sanctifiante jusque dans les vaisseaux capillaires de la province.

LOYOLA.

REVUE MUSICALE

UNE MINE D'OR

Je viens de lire dans *La Presse* une délicieuse réclame du *Bureau Associé de l'Académie Royale et du Collège Royal de Musique* de Londres, Angleterre, — excusez la longueur du titre — c'est exquis, quelque chose de suave comme une annonce de pilules rouges ou roses ; quelque chose, enfin, qui fait honneur au journalisme canadien, au grand journalisme, s'entend.

Si je m'attarde à parler d'une vulgaire réclame de charlatan, c'est que cette réclame nous met en face d'une puissante organisation anglaise qui a pour objet l'exploitation de la machine musicale dans les colonies anglaises. Ces bonnes colonies ! *They must pay, don't you know !*

Depuis des mois, cette organisation inonde le pays de circulaires et de brochures où elle annonce avec pompe que partout où il se fait de

l'enseignement musical elle fera des examens, avec le patronage, pour la région de Montréal, du colonel J. Bayne-MacLean et du sénateur Forget, — deux autorités musicales bien connues, — et comme secrétaire, délégué ou président, M. Samuel Aitken, *amateur passionné de musique, possédant un esprit enthousiaste*, suivant *La Presse*, dont la grande célébrité, je l'avoue sincèrement, ne méfait pas encore connue.

En parcourant la susdite annonce d'une demié colonne du très grand confrère, en s'arrêtant un peu à chacun des paragraphes dictés au reporter de *La Presse* par l'intéressante personnalité anglaise de M. Samuel Aitken, *amateur passionné de musique, etc.*, on fait des trouvailles prodigieuses.

D'abord, M. Samuel Aitken, président, délégué ou secrétaire du Bureau Associé, comme susdit, est *un amateur passionné de musique, possédant un esprit enthousiaste*, dont la venue à Montréal a pour objet l'avancement et le progrès de ceux qui étudient la musique. C'est *La Presse* qui le dit ; nous verrons tout à l'heure comment le progrès et l'avancement se transforment en un superbe drainage d'or.

Ce monsieur vient-il ici faire de l'argent ? Pas du tout ! Il vient nous "expliquer" qu'il y a en Angleterre, — vous savez, cette bonne vieille *mother country*, — deux grandes institutions musicales, chargées de donner le *dernier vernis* aux élèves en musique ; que ces institutions sont, pour le moins, égales au Conservatoire de Paris, — pour le moins, — et qu'elles ont la haute surveillance des études musicales en Angleterre. Ces deux institutions, on s'en doute bien un peu, sont le *Collège Royal de Musique* et l'*Académie Royale de Musique* de Londres, lesquels forment avec le *Bureau Associé* l'auguste trinité qui s'arroge le droit de haute surveillance de la musique dans l'empire britannique, et cela, pour le seul amour de l'art, comme nous le verrons bien tout à l'heure.

Jusqu'à ces jours derniers j'ignorais encore que ces institutions fussent, *pour le moins*, égales en valeur au Conservatoire de Paris. On s'instruit à lire les grands journaux !

Donc ces deux institutions, qui sont grandes, puisque M. Samuel Aitken le dit et que *La Presse* le répète, nomment en commun un comité qui, lui, délègue des juges un peu partout où il se fait de la musique, — en territoire britannique, — pour voir si l'enseignement est orthodoxe. Ces juges font un rapport pour chaque élève *qu'ils* (style de *La Presse*) remettent au directeur des établissements qu'ils visitent ou à toute autre personne, je suppose.

C'est, dit M. l'amateur passionné, Samuel Aitken, au reporter de *La Presse*, *après avoir été invité officiellement à venir ici* qu'il est venu faire les arrangements nécessaires pour les examens de mai et de juin. Cette affirmation, il n'est pas nécessaire de le dire, est effrontément mensongère. Jamais le M. Samuel Aitken à l'esprit enthousiaste n'a été officiellement invité à venir ici faire la pluie ou le beau temps en

matière musicale, car, Dieu merci ! le Conseil de l'Instruction Publique, malgré sa dérépitude, et le secrétaire provincial ne sauraient être soupçonnés d'une action aussi scandaleuse.

Par qui, alors, a-t-il été invité, M. Aitken ? Ce cher homme, dont l'esprit est vraiment enthousiaste, dit encore que les professeurs de musique (d'Angleterre sans doute) redoutaient autrefois la visite du précieux comité, d'abord parce qu'ils croyaient (ils devaient en être certains) que les élèves auraient quelque chose à payer (!) et ensuite parce qu'ils redoutaient qu'on découvrit que leur système d'enseignement était défectueux (!!) ; il ajoute qu'il croit que ces examens auront le plus salubre effet.

Pour oser parler ainsi, il a besoin de le croire, en effet.

Prétend-on nous faire croire que M. J. Bayne-MacLean, tout colonel qu'il soit, est entré dans cette galère-là pour la gloire seule ?

Qui pensera que M. le sénateur Forget, dont chacun connaît et sait apprécier la haute compétence artistique et l'affection particulière qu'il porte aux employés comme aux dividendes des tramways de Montréal, est entièrement désintéressé en cette affaire ?

Il est fort simple le moyen par lequel M. l'amateur Aitken et ses copains entendent faire leur petite fortune, seulement, fallait avoir le génie de le trouver. Ici ce n'est plus *La Presse* qui fournit les renseignements : on les trouve dans les paperasses de l'organisation qui nous disent le prix de revient des petits certificats dont il a été parlé plus haut.

Voici :

Harmonie	\$7.50	par candidat.
Chant	7.50	“ “
Piano	7.50	“ “
Tous les autres instruments	7.50	“ “
Classes de chant	7.50	par classe.
Examens généraux d'écoles, pensionnats, etc	22.50	par heure !

On verra combien il est doux quelquefois d'être amateur passionné et de posséder un esprit enthousiaste comme M. Samuel Aitken, si l'on ajoute aux tarifs que l'on vient de lire les petits bénéfices résultant de la vente de la musique et de la papeterie que les candidats sont invités à se procurer chez le très aimable Colonel Bayne-MacLean.

Supposons un instant que l'on tolère à Montréal une exploitation aussi éhontée, il se trouvera bien une centaine d'anglais, une douzaine ou deux de canadiens et quelques couvents et académies en quête de réclame et de certificats flatteurs pour alimenter la popote à Messieurs Aitken & Cie ; il n'y a donc pas d'exagération à porter à mille ou douze cents dollars le prix de revient de ces charlatanesques examens. Disons \$1,000.00

Montréal n'étant pas un grand centre anglais, nous mettrons néanmoins une égale somme pour chacun des centres foncièrement anglais que ces messieurs ont choisis pour leurs opérations au Canada. Comme il y en a 14, nous arrivons à la somme rondelette de \$14,000.00.

Faisons le même calcul pour toutes les colonies anglaises et nous arriverons, avec 57 centres, au chiffre respectable de \$57,000.00 ; remarquons aussi que rien n'empêche ce " *Bureau associé* " de procéder à ses examens deux fois l'an et de doubler ainsi son chiffre d'affaires.

Au public de traiter avec tout le mépris voulu, de chasser une bonne fois du pays les audacieux exploiters qui nous arrivent de temps à autre ; aux musiciens de s'unir pour faire échec à ces bandits de l'art, de faire leur devoir comme j'ai cru devoir faire le mien, en sortant de ma réserve habituelle, pour dénoncer en ces lignes une ignoble imposture ; car il ment, M. Aitken, lorsqu'il dit que son voyage à Montréal a pour objet l'avancement et le progrès de ceux qui étudient la musique ; il rement lorsqu'il nous « *explique* » que l'*Académie Royale de Musique* et « *le Collège Royal de Musique* » de Londres valent le Conservatoire de Paris ; il ment sciemment lorsqu'il affirme qu'il ne vient pas ici comme spéculateur ; il ment encore odieusement quand il ose affirmer qu'on l'a invité d'une manière officielle à venir ici faire le pédant.

Vous êtes ici, M. Aitken, pour faire du charlatanisme et, de tous les musiciens de Montréal, pas un seul, je crois, ne vous fera l'honneur, de penser que vous venez faire autre chose. Et la plus belle preuve de votre charlatanisme, on la trouve, appuyée de votre signature, dans une *circulaire* où vous annoncez en ces termes votre *art* de fabriquer des « *Profs* » : « The Board has also instituted a Teachers' Examination " in Pianoforte, Violin and Singing. A succesful Candidate will " receive a Teacher's certificate, and can describe himself or herself " as — " Certificated Teacher Associated Board of the Royal Academy " of Music and the Royal College of Music, » ce qui, en français, lecteurs, veut dire que si jamais vous rencontrez un individu pris de la maladie des titres au point de faire suivre son nom des lettres C. T. A. B. of R. A. M. & R. C. M., vous pourrez penser et dire sans crainte de vous tromper que vous avez affaire à un imbécile et à un butor de première classe.

GASTON LE FRANC.

Une nouvelle sainte.

La congrégation des Rites, à Rome, s'occupe de la béatification d'une personne fort pieuse qui porta, durant sa vie, le nom de Jeanne de Lestomac.

On désirerait faire de cette Jeanne une nouvelle sainte.
Ce sera la patronne des... dyspeptiques !

LE PROGRÈS PAR LA SCIENCE DU BIEN

Il ne suffit pas aux esprits avancés de savoir, de penser, il faut encore qu'ils se mettent à la portée de toutes les intelligences, car le devoir de celui qui sait est de faire partager les trésors qu'il a conquis.

Quel est le moyen d'arriver à ce but ?

Il est bien facile, c'est de les répandre par la presse, les livres, les conférences, les théâtres, en un mot tout ce qui est à la disposition du public.

Si chacun voulait user, pour autrui, de la puissance qu'il a entre les mains, ce serait à pas de géant que l'humanité franchirait les étapes qui la sépare de la vérité. Déjà d'illustres écrivains ou conférenciers ont consacré leur talent à la propagande de leurs croyances, mais leur nombre est encore trop restreint, et beaucoup d'hommes, hélas ! n'emploient leurs facultés qu'à amuser quand ce n'est à flatter les passions. Il nous faudrait beaucoup de Michelet, de Jules Simon, de Frédéric Passy, de Léon Denis et Gabriel Delanne, pour instruire et convaincre.

Le vrai savoir donne le sentiment de la justice, agrandit les conceptions et développe la conscience ; il donne aussi la notion exacte de la solidarité. Il enseigne que la vraie patrie de l'humanité, c'est l'univers, et que tous les peuples ne sont qu'une fraction de la même famille. Tant que l'homme sera ignorant, il y aura des injustices sur la terre, c'est inévitable, et il sera malheureux. Il doit donc chercher à connaître la source de ses malheurs ; la science du bien la lui indique. Les lois physiques et morales sont similaires, leur connaissance est indispensable au progrès et au bonheur.

Quand tous en seront persuadés, la fédération humaine sera fondée, l'ère de la paix commencera et la haine exhalera son dernier souffle.

La presse est une puissance colossale qui devrait et pourrait être l'arbitre de la destinée des nations, en imprégnant celle-ci des principes de l'équité. Beaucoup d'écrivains ne veulent pas comprendre le rôle magnifique qui est entre leurs mains ; ils n'usent de leur influence que pour propager la discorde parmi les peuples. Ainsi les journaux d'outre-Rhin n'entretiennent leurs lecteurs que de "mauvais procédés" qui les attendent en France, et les Allemands sont tout étonnés de l'accueil qui leur est fait. Les nations ne demandent qu'à vivre en paix avec le voisin, les gouvernements sont seuls responsables des conflits qui menacent le monde.

C'est aux éclairés à détruire par leur bienfaisante influence les germes pernicieux qui peuvent mener à une horrible catastrophe : la guerre.

Savez-vous ce que la paix armée coûté à l'Europe ? *Dix-neuf millions par jour ; sept cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante francs par heure.*

N'est-ce pas effrayant pour l'avenir ? Oui, surtout quand on voit ce que peut la *science du mal*, arme terrible qui, au lieu de faire évoluer les hommes, les replonge dans la barbarie. Avec les engins perfectionnés de destruction, elle ne développe que les instincts cruels, le mépris de la vie, l'amour du massacre et du carnage.

Cette science est exécrable et le plus dangereux des fléaux, mais la *science du bien* élève l'âme vers les hauts sommets, elle ouvre le cœur aux plus nobles aspirations. La connaissance des lois de la nature enseigne à l'homme la place qu'il occupe dans l'univers, le but de son existence, lui fait toucher pour ainsi dire l'intelligence suprême qui gouverne toutes choses.

Alors sa conscience s'éveille, ses perceptions s'affinent, et il a compris que ses semblables sont tous ses frères.

BARONNE CARTIER DE SAINT-RENÉ.

AGRÉABLE SURPRISE

Absolument pareil à " La gardeuse d'ours " de Thérèse.

Je suis une âme naïve,
Je crois à tout ce que l'on dit.

Vous devez penser quelles étaient mes angoisses patriotiques lorsque j'entendais du haut de la chaire de vérité, des bons prêtres français, représentants de la charité chrétienne d'un Dieu bon et indulgent, nous prévenir que la France républicaine tombait dans la fange et l'abjection et ne tarderait pas à devenir un objet d'horreur.

Je ne m'en consolais pas, j'avais presque honte de mon pays. Mais ô joie ! ô bonheur ineffable, la divine grâce a touché ma patrie, suave consolation !

Et ce miracle est visible ? Voyez notre Consul qui représente la République française, voyez-le plein de béatitude, agenouillé devant les Saints Autels, présidant toutes les œuvres pieuses, passant ses journées avec nos évêques, ne s'entretenant que des sacrés-cœurs flamboyants de Jésus et Marie.

Quel spectacle émouvant et réconfortant ; nous sommes tous dans une jubilation délirante, c'est avec une légitime fierté que nous allons reprendre le premier rang à la tête des nations catholiques que Dieu bénit et protège.

A preuve : La Pologne et l'Espagne.

VINDEXY.

Les Canadiens aiment mieux bâtir des presbytères que des écoles.

LE REICHSTAG ET LES JÉSUITES

De nouveau le Reichstag vient de voter une motion tendante à l'abrogation de la loi du 4 juillet 1872 sur l'exclusion des jésuites et Ordres affiliés. Dès 1893, le Centre catholique était parvenu à obtenir un vote analogue ; depuis lors, il a renouvelé avec une grande persévérance des efforts qui finiront peut-être par aboutir au résultat qu'il a en vue, mais auquel semblent s'opposer les gouvernements confédérés. Jusqu'ici, en effet, le Conseil fédéral, de qui dépend, en définitive, la solution de la question, a refusé de prendre en considération le vœu exprimé à plusieurs reprises par le Reichstag. L'attitude de cette Assemblée, dans cette affaire, est, du reste, assez étrange à première vue pour qu'il vaille la peine d'en indiquer les raisons que l'on pourrait tirer de son vote des conclusions très erronées.

Les griefs que l'on avait, en 1872, contre l'Ordre des jésuites, ne sont en rien atténués. Du côté des conservateurs et nationaux-libéraux protestants, l'hostilité contre cette Société est aussi vivace qu'aux temps du Kulturkampf, car on le considère toujours comme ayant pour but essentiel de détruire le protestantisme, tout comme au temps de sa fondation par Ignace de Loyola. On l'a bien vu, avant-hier, au Reichstag, où le comte de Limburg-Stirum, au nom des conservateurs ; M. Stockmann, au nom du parti de l'Empire ; M. Hieber, au nom des nationaux-libéraux, se sont vivement opposés à la prise en considération de la motion du comte de Hompesch, en développant des arguments qui leur étaient surtout inspirés par le souci de la défense du protestantisme contre ses adversaires les plus déclarés. D'autre part, même dans certains milieux catholiques, on a vu, depuis quelques années, se produire des manifestations d'opinion plutôt hostiles à la Société de Jésus. Telle a été, en particulier, l'attitude de ce petit groupe de théologiens catholiques bavarois qui se sont mis à la tête d'un mouvement réformiste et qui dénoncent les jésuites comme les ennemis les plus dangereux de l'Eglise catholique elle-même. Mais ces adversaires de la Société ne sont encore qu'en infime minorité, et, au point de vue politique, ils ne comptent pour ainsi dire pas encore. Or, pour les catholiques, ce n'est que sur le terrain politique que la question est posée au Reichstag, et, comme le Centre y occupe une forte situation, il n'est pas surprenant qu'il y fasse prévaloir son point de vue, avec, il est vrai, le concours de quelques autres groupes sans lesquels il ne pourrait rien.

Parmi ces alliés du Centre, il en est quelques-uns qu'on ne doit pas s'étonner de voir prendre parti en faveur des jésuites : tels les Polonais et les Alsaciens, qui sont catholiques ; tels aussi, les antisémites, bien que ces derniers, en Allemagne, se recrutent plutôt parmi les protestants que parmi les catholiques. Plus étrange, à première

vue, est l'attitude des libéraux et des socialistes, qui, dans cette question, marchent avec le Centre. On se représente difficilement, en France, les radicaux et les socialistes intervenant en faveur des jésuites. Mais cela se conçoit en Allemagne, où ces partis ont surtout pour but de protester, en principe, contre toutes les lois d'exception. Ils demandent donc l'abrogation de la loi contre les jésuites au même titre qu'ils ont demandé et obtenu celle de la loi contre les socialistes. Autrement, leur hostilité contre les jésuites est aussi vive que celle des conservateurs et des nationaux-libéraux. Néanmoins, leur concours permet au Centre d'obtenir le vote de sa motion favorite toutes les fois qu'il la présente.

Quant au Conseil fédéral, qui, jusqu'ici, sans se prononcer ni pour ni contre la motion du Centre, s'est tenu sur une réserve complète, faisant attendre une décision qu'il n'est nullement pressé de prendre, son attitude se comprend aisément. Se rendant compte que la majorité des protestants est hostile au rappel des jésuites, il ne veut pas le mécontenter en comblant les vœux du Centre ; mais, d'autre part, comme le gouvernement a besoin du concours parlementaire du Centre, il ne veut non plus irriter ce parti en se prononçant contre le rappel. D'où sa prudente expectative et sa résolution de ne se prononcer provisoirement dans un sens ni dans un autre. La solution qui finira par intervenir dépendra du besoin plus ou moins urgent que le gouvernement aura des votes des catholiques, et du prix que ceux-ci mettront à leur concours. Ils ont déjà obtenu beaucoup du gouvernement en lui mettant le marché à la main. Si jamais, ce qui n'est pas impossible, ils obtenaient le rappel des jésuites, c'est que leur influence serait devenue absolument prépondérante au Reichstag.

ALCIDE EBRAY.

LE PRIX DES CHOSES A ROME

Singulier et récent avatar de la papauté — car ce petit commerce date de Grégoire XVI — le chef de l'Eglise des humbles s'est donné pour mission de consoler les victimes des chancelleries européennes. Il panse avec de la charpie de rubans les plaies faites à la vanité humaine. Et les catholiques n'ont qu'à tendre leur habit vers Rome pour qu'il soit pavoisé, comme jadis, après une sécheresse, les croisés tendaient leur casque à la rosée.

Les Ordres pontificaux sont au nombre de quatre, comme les Grâces, et ont tous le charme, doux aux cœurs français, de porter du rouge en leurs rubans.

Saint-Sylvestre qui s'appela l'Éperon d'or est rouge, liséré de noir.

Grégoire XVI est rouge bordé de jaune. Ce liséré peut se réduire fort au-dessous d'un millimètre.

L'Ordre de Pie IX est bleu, coupé de rouge.

Enfin, le Christ est tout rouge, tant il souffre de se montrer là où parfois il est accroché.

Le Christ n'a qu'une classe et le pape le donnait autrefois avec la plaque en diamants. Il était réservé aux princes souverains : une première exception fut faite par Léon XIII en faveur de ce grand défenseur de la foi qui est le prince de Bismarck. Ce crucifiement fut commis au temps où le chancelier était le maître de l'Europe, au temps où Léon XIII courbait devant ce fer son front trois fois couronné d'or. Plus tard, le général de Loë, envoyé extraordinaire d'Allemagne au jubilé pontifical, regut la décoration du Christ.

Certaines personnes assurent que M. le comte Lefebvre, de Béhaine, fut le troisième échantillon de la faveur pontificale au moment où il quitta Rome pour une retraite mal gagnée.

Il n'en reste pas moins vrai que devant le Christ, dans la Rome de Saint-Pierre, la protestante Germanie eut le pas sur la France catholique.



Le pape lui-même donne le Christ. Les autres décorations se trouvent au comptoir du cardinal-préfet de la secrétairerie des brefs.

Dans ses bureaux, viennent échouer tous les tentés, qui ne sont pas les Saint-Antoine de leur tentation, et leur nombre dépasse cent mille par an.

Sur cette troupe qui aspire à la récompense d'imaginaires services rendus à l'Église, un millier de protestants sont satisfaits.

Souvent une décoration est l'épingle d'un marché : il y avait une fois, cette fois n'est pas vieille, un auditeur à la nonciature de Paris qui, pour ses affaires privées, était en relations avec les usuriers. A l'heure des négociations, le prélat passait à la boutonnière de ces gentilshommes une décoration qui devait être aussi étonnée de se trouver là qu'une pensionnaire de se réveiller dans un cabinet particulier.

Quand les décorations ne sont pas par-dessus le marché, elles sont l'objet d'un marché.

Financièrement, elles vivent sur un pied d'égalité évangélique.

Chacun peut choisir entre Saint Sylvestre, Grégoire XVI et Pie IX, le ruban et la couleur conformes à ses goûts.

Le titre de chevalier vaut mille cent vingt-cinq francs net. La cravate de commandeur coûte deux mille deux cent cinquante francs. La plaque va jusqu'à quatre mille huit cents.

Tels sont les tarifs officiels, sans les épingles. Il faut ajouter que les pourboires sont ici beaucoup plus élevés que le prix du service. Ils varient suivant les personnes.

A. ces dépenses, il faut ajouter les frais d'une lettre épiscopale sans laquelle une décoration ne peut être obtenue.

Les évêques français cèdent leur recommandation pour peu de chose et la donnent à leurs fournisseurs. Demandez plutôt aux marchands d'horreurs qui voisinent avec Saint-Sulpice.

L'intervention de la nonciature peut seule dispenser du témoignage épiscopal, mais cette intervention n'est jamais gratuite.

* * *

Pour un candidat aux faveurs romaines, la meilleure façon d'échouer est d'aller à Rome. Je sais des gens qui, au lieu de payer une commission et de rester chez eux, vont courir le *Corso* de la Ville Éternelle et faire la pêche à la décoration dans les rues de Rome.

Or, les prélats romains n'aiment pas à voir les figures des aspirants aux honneurs de l'Église. Cette réunion serait plus gaie que le ballet des Malassins dans *Monsieur de Pourceaugnac*, surtout si les décorés portaient le costume auquel ils ont droit : habit vert avec feuilles de chêne en argent, épée avec garde de nacre et chapeau à plumes noires. Ni ce brillant uniforme, ni le bijou ne sont compris dans les frais. Quand le nouveau chevalier est promu il doit acheter le tout.

Il lui arrive même d'acheter deux fois. Tel un malheureux Angevin que Léon XIII avait pavoisé. L'homme d'œuvres voulut aller à Rome remercier le pape ; il fut reçu ; mais ayant déjà beaucoup versé il ne porta aucune aumône. Au cours de son audience il eut la naïveté de montrer au Saint-Père le bijou en brillants que lui avaient offert ses ouvriers ; car il était industriel. Le pape prit la croix, la tourna, la retourna, l'admira et la mit dans sa poche en remerciant le décoré stupéfait :

— Je vous remercie, lui dit Léon XIII, de m'offrir ce merveilleux échantillon de l'industrie française.

Aux droits déjà nommés, aux pourboires indiqués s'ajoutent les frais d'inscription sur les grands livres de la chancellerie française. Cette formalité ne va pas toujours sans difficulté. Une pièce très modeste est demandée : le casier judiciaire. Récemment un commandeur de Saint-Grégoire ne put être inscrit. Il avait subi quarante-deux condamnations. La nonciature fut avertie et à toutes les observations le diplomate romain répondit :

— C'est ouï si boun catholique ! Un autre personnage qui tenait banque sur la place où dort le ministère de la justice, avait toutes les décorations pontificales. Mais jamais il n'avait osé risquer les pieds dans notre chancellerie. Il portait les croix et les rubans dans sa poche, quand il allait à un mariage. Dans l'église, s'il n'apercevait pas de policier indiscret il sortait peu à peu crachats, grands-croix et

cordons pour accrocher modestement cela sur son habit. Il est aujourd'hui parti pour le pays où ne fleurissent pas les rosettes.

Malgré ces incidents, les décorations romaines sont fort demandées. Avant Léon XIII on comptait les titulaires. Depuis Lui, ils sont devenus forêt. Il suffit, pour obtenir ce que l'on désire, de donner beaucoup, singulière mesure qui rappelle l'Archange de l'Apocalypse estimant avec une règle d'or les murs de la Cité céleste.

L'année de son jubilé, Léon XIII céda plus de quinze cents décorations.

* * *

Il n'est pas plus difficile d'être comte ou marquis que chevalier de Grégoire XVI. Il suffit de ne pas avoir rendu de services à l'Église, d'être inconnu, de faire une demande et d'acquitter la facture.

Les titres de baron, comte ou marquis payent la même taxe. Quand le titre est personnel les frais sont de deux mille neuf cent six francs ; si le titre est héréditaire, le chiffre s'élève à neuf mille francs.

Le titre ducal qui nécessite des efforts diplomatiques considérables, depuis qu'un ténor l'obtint, coûte cent mille francs.

Les possesseurs des nouveaux parchemins sont gratuitement avertis — et c'est la seule chose gratuite en leur affaire — qu'ils ne possèdent rien. L'état civil français n'enregistre plus les brevets nobiliaires et le titulaire s'expose à des accidents judiciaires s'il veut inscrire le titre sur un acte public.

Il faut borner son ambition aux honneurs de la carte de visite et à l'effet de couronne sur la voiture, si l'on a une voiture.

Le titre officiel de ce que le monde appelle dédaigneusement les comtes romains est fort beau. Ils sont comtes des palais apostoliques et de la cour de Latran. De plus, les gentilshommes du pape ne vont pas tout nus dans le monde, comme l'Amour. Ils peuvent porter une croix d'or, une chaîne d'or et un manteau de velours noir.

Les titres ne sont pas exclusivement réservés aux hommes. Au prix de quatre mille francs offerts dans une bourse brodée, une honnête dame peut être comtesse non héréditaire. Ce serait, pour les actrices retirées, plus économique que leur sport habituel du mariage avec un faux gentilhomme ruiné.

Si beaucoup de gens sollicitent les titres pontificaux, très peu tiennent à se vanter de cette acquisition. Il serait donc fort difficile d'établir une liste exacte des grands seigneurs que la cour romaine a improvisés.

J. DE B.

Faites abonner vos amis à LA PETITE REVUE.

Prix d'abonnement : 75 cents par année.